



Le 17/04/2019

SPIP DE LA VIENNE : Une rentrée des classes au pas de course...

Depuis l'annonce de l'ouverture très prochaine (rentrée 2019-2020) d'une Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS) à POITIERS, la quadrature du cercle suivante est posée au SPIP de LA VIENNE :

Comment faire + avec – ?

►► Faire plus :

En milieu fermé :

Prendre en charge jusqu'à 70 détenus qui composeront bientôt la SAS à la rentrée « scolaire » 2019-2020.

En milieu ouvert:

Un nombre accru :

- de dossiers affectés aux agents.
- de Permanences de service par agent
- de BEX par agent

►► Avec moins :

- Aucune création de poste de CPIP pour assurer cette ouverture !
- Transfert des RH du milieu ouvert vers la SAS : Moins 3 CPIP !
- Réorganisation inéluctable des secteurs milieu ouvert par voie de conséquence !

Faire + avec – = ?

Telle est l'équation actuellement posée par notre administration !

Étonnés d'être apparemment les seuls à nous interroger, notre insistance à poser des questions trouve sa légitimité dans l'intérêt général.

En effet, l'absence de réponse organisationnelle satisfaisante serait sous peu préjudiciable au bon fonctionnement du service et à la sécurité des agents.

► **Nous posons donc à M. Le directeur du SPIP de la VIENNE les questions suivantes :**

- Le seul compte-rendu de réunion du groupe de travail de la SAS (08/03/2019) vaut-il feuille de route pour le positionnement des agents du milieu ouvert, alors que 3 d'entre eux devront s'être portés candidats au plus tard dans la semaine 18 ?
Et pour y faire quoi ?
- Devrons-nous nous contenter des objectifs fixés lors de la réunion SAS de décembre 2018, alors qu'était espérée la création de postes de CPIP qui ne verront finalement pas le jour?
- Les objectifs de service fixés à ce jour peuvent-ils être les mêmes alors que le SPIP 86 va être impacté de fait par une carence de 3 agents ?!

Très concrètement :

- A compter de quelle date les 3 agents choisis (ou désignés) pour aller à la SAS seront-ils déchargés de leurs dossiers, permanences de service, BEX ?
- Quid du «timing» des revues de dossier annoncées et de la réaffectation des mesures vers les autres agents?
- Quid du maintien des champs transversaux les concernant ?
- Quid du sort des détenus actuels du QPA ?
De ceux à venir jusqu'à l'ouverture de la SAS ?
- Quand vont-ils être affectés aux CPIP de la SAS ?

Pour le milieu ouvert et dans les conditions actuelles de pénurie de RH :

- Quand les agents pourront-ils compter sur une organisation de service ferme et définitive ?
- Qu'advient-il de la sectorisation actuelle ?
- Quelles actions collectives vont être précisément abandonnées ?
- Où affecterez vous géographiquement le personnel administratif dédié à la SAS et quels seront ses champs de compétence et ses missions ?
- Quelles seront, dans ce contexte, les dispositions prises pour faire face au prochain départ d'un agent en congé de maternité, par rapport à son secteur d'appartenance et au centre de soins de La Gandillonnerie ?

Nous regrettons que toutes ces questions doivent trouver leurs réponses en un temps record, alors que le projet de création de la SAS de POITIERS est connu depuis...plus d'un an...

Une telle réorganisation de service aurait mérité une autre anticipation, donnant un vrai de temps de réflexion aux agents , auxquels on demande **toujours plus** avec **toujours moins** de moyens.